

## Refus d'effectuer un travail – Responsabilités de l'employé·e



Je suis préoccupé·e car j'estime que cet environnement de travail n'est pas sécuritaire pour mes collègues de travail et moi-même! Donc, j'en informe la direction

La direction enquête immédiatement sur la situation et en informe le comité en milieu de travail

La direction est d'avis que la situation est DANGEREUSE

La/le gestionnaire prend des mesures immédiates pour protéger l'employé·e

La/le gestionnaire informe l'employé·e des mesures prises pour résoudre le problème

L'employé·e est satisfait·e et retourne travailler

La/le gestionnaire donne une mise à jour de la situation au comité en milieu de travail et l'informe des mesures prises dans le but de résoudre le problème

La direction est d'avis que la situation est SÉCURITAIRE

L'employé·e n'est pas satisfait·e et refuse de retourner travailler

L'employé·e participe à l'enquête avec le comité/la ou le représentant

La/le gestionnaire reçoit le rapport d'enquête, accompagné de la décision, et applique les mesures correctives, le cas échéant

L'employé·e n'est pas satisfait·e et refuse toujours de retourner travailler. L'employé·e en informe la/le gestionnaire et le syndicat; elle/il remplit le formulaire LAB-1069 et s'enregistre auprès d'EDSC, puis les communique au gestionnaire